

“Le décret Inscription accroît la ghettoïsation des écoles”

■ Un rapport tout neuf, chiffré, de la CIRI montre que la mixité sociale n'est pas au rendez-vous.

C'est un rapport tout chaud, qui vient d'être finalisé au sein de la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI), dont “La Libre” a pu prendre connaissance. Ce document reprend en une trentaine de pages l'ensemble des éléments statistiques récoltés par la CIRI tout au long de la procédure des inscriptions en 1^{re} secondaire pour l'année 2014-2015.

L'un des chapitres est consacré à “l'évolution de la proportion d'élèves Isef (c'est-à-dire à l'indice socio-économique faible) dans les écoles complètes”. Une donnée très importante puisque le décret Inscription, en vigueur depuis 2010, vise, en autres, à lutter contre l'échec scolaire, en soutenant la mixité sociale. Pour ce faire, le décret prévoit que 20,4% des places disponibles sont réservées, dans chaque école, et pour autant que la demande existe, à des élèves issus d'écoles primaires implantées dans des quartiers plus fragiles.

La part des élèves Isef en hausse

Pour mesurer l'impact du décret Inscription sur la part d'élèves Isef, la CIRI a pris en considération les 49 écoles complètes à l'extinction des listes d'attente, soit 38 en Région bruxelloise, 5 dans le Brabant wallon et 6 dans le reste de la Wallonie. Ces établissements comptent 8168 élèves en 1^{re} commune, dont 3245 élèves Isef (39,73% des élèves).

Premier constat: depuis 2010, la proportion des élèves Isef augmente puisque dans ces écoles, qui n'étaient pas nécessairement complètes les années précédentes, on dénombrait en moyenne: 28,4% d'Isef en 2010, 32,5% en 2011 et 2012, et 35,4% en 2013. La raison? “Ces chiffres sont le re-

ffet d'une augmentation de la paupérisation du public dans les grandes villes, surtout à Bruxelles”, commente ce membre de la CIRI.

De fait, la Région bruxelloise concentre, dans ses écoles complètes, 5384 élèves, dont 2731 élèves Isef, soit 50,72%, contre une part de 0,45% dans les établissements complets du-BW et 41,83% dans ceux du reste de la Wallonie.

Clivage Nord-Sud à Bruxelles

Dans son rapport, la CIRI reprend, dans un tableau, commune par commune et école (complète) par école, l'évolution de la part des élèves Isef.

“Le problème est spécifiquement centré sur Bruxelles, où l'on observe une cassure entre le nord et le sud de la capitale”, souligne notre interlocuteur. Ainsi, dans le nord de Bruxelles (Bruxelles-Ville, Laeken, Schaerbeek, Anderlecht,...), qui concentre la population qui a les revenus les plus faibles, “on constate que le public joue la proximité à travers le décret Inscription (NdIR: lorsqu'il y a plus de demandes que de places disponibles, les élèves sont départagés selon leur indice composite, calculé en fonction de critères géographiques tels que la distance domicile-école secondaire), poursuit-il, tandis que la ghettoïsation s'accroît dans certains établissements – qui ont de 90 à 100% d'élèves Isef –, ce qui devient un repoussoir pour certains parents; dans ce cas, ces écoles n'attirent plus de public plus aisé financièrement. La mixité sociale voulue par le décret Inscription n'est donc pas du tout au rendez-vous”.

Certaines écoles, tous réseaux confondus, font toutefois exception, avec quelque 20% d'élèves Isef, “un taux anormalement faible par rapport au quartier où elles se situent”, car “elles mettent en place des stratégies spécifiques (renvois en cours d'année, non-réinscriptions, etc.) pour ne pas attirer ce public-là”.

A mesure que l'on se dirige vers le sud de

Bruxelles, la proportion d'élèves défavorisés diminue: à Etterbeek, Jette,..., certaines écoles accueillent un public plus mitigé (30 à 40% d'Isef) alors qu'à Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem ou Uccle, “la proportion d'Isef diminue fortement”.

A la lumière de ces constats, “il faudrait mettre des balises, estime notre interlocuteur, pour que toutes les écoles aient de la mixité, et non une partie et pas l'autre”.

Stéphanie Bocart

“Certaines écoles ont 100% d'élèves Isef, ce qui devient un repoussoir pour certains parents; dans ce cas, ces écoles n'attirent plus un public plus aisé financièrement.”

UN MEMBRE DE LA CIRI

39,73%

D'ÉLÈVES ISEF

En 2014, la Communauté française compte 39,73% d'élèves défavorisés, contre 28,43% en 2010.

0,45%

D'ÉLÈVES DÉFAVORISÉS EN BRABANT WALLON

En 2010, le Brabant wallon comptait 2,2% d'élèves Isef. Aujourd'hui, 0,45%.